

DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL

COMITE DE DIRECTION

REUNION DU JEUDI 27 MAI 2021

(en visioconférence)

Présidence : M. Jean-Pierre MEURILLON

Présents : Mmes Sandrine SANCHEZ, Valérie TARDIVEL, Dorette ELANGUE ETEME, Josiane JOURDAN, MM. Pierre GUILLEBAUX, Jean-François DUPONT, Thierry MOURAUX, Yves AVOIRTE, Florent BAUDOIN, Laurent HOUIN, Jean-Eric INACIO (partiellement), Jean-Pierre LEDUC (partiellement), Rodrigo LOPES ROCHA,

Excusés : MM. Mustapha JINAMI, Ali SAHALI, Dr Pascal MAILLE

Assistent : M. William MARISSAL, Directeur,
M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental
M. Brice PARINET, Président de la Commission de District de l'Arbitrage

La séance est ouverte à 18 h 00

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président Jean-Pierre MEURILLON évoque le **décès de M. Michel LECOINTE, ex-Président du District**, survenu le 25/5.

Il rappelle que c'est en 1982 que Michel LECOINTE était devenu membre de la Commission d'Organisation des Compétitions du District et que dès mai 1983, il avait intégré le Comité de Direction.

Il devenait Secrétaire Général du District en 1988.

En octobre 1992, l'Assemblée Générale l'avait porté à la Présidence du District et, à la demande de la Ligue de Paris-Ile de France, il a occupé un poste au sein de la Commission Centrale des Éducateurs au sein de la Fédération et bien sûr, il a siégé au sein du Comité de Direction de la Ligue.

Il a assumé la fonction de Président du District jusqu'en septembre 2001, période à laquelle, pour des raisons personnelles et familiales, il quittait le département des Yvelines pour rejoindre l'Île de Beauté.

Michel LECOINTE a été, durant toutes ces années, un grand serviteur du Football.

Les obsèques de Michel LECOINTE se sont déroulées le jeudi 27/5, à CERVIONE (20221).

Le Président Jean-Pierre MEURILLON et les membres du Comité de Direction renouvellent à Jocelyne, son épouse, à sa famille et à ses proches leurs très sincères condoléances.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON donne ensuite de bonnes nouvelles de l'état de santé de **M. Alain ARCIZET**, membre de plusieurs Commissions du District (Commission d'Appel Départementale, Promotion, Information, Communication) et qui est également Délégué du District.

Les membres du Comité de Direction lui souhaitent un prompt et complet rétablissement.

1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 15/4/2021

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 15/4/2021 a été envoyé, le 28/4, aux membres du Comité de Direction, aux fins d'observations éventuelles.

Il a été publié dans le journal numérique « Yvelines Football » N° 1 669, du 19/5/2021.

Il est adopté à l'unanimité.

2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité de Direction est informé, notamment, des évènements suivants :

- ✓ le 16/4, en visio : **Rencontre avec M. Guy GLARIA, candidat à la présidence de la Ligue du Football Amateur** et plusieurs membres de sa liste pour l'élection du Bureau Exécutif de la L.F.A.
- ✓ le 16/4 : Décision de la Commission de Discipline à l'encontre de l'agresseur d'un Arbitre lors d'une rencontre du Championnat Senior du District

Le 30/4, le District a officiellement saisi M. le Préfet des Yvelines d'une demande tendant à ce qu'intervienne à l'égard de cette personne, une **interdiction administrative de stade**, sur le fondement de l'article L.332-16 du Code du sport

La décision est attendue.

- ✓ les 21/4 et 18/5, en visio : **3^{ème} et 4^{ème} réunions du Groupe de réflexion sur la création d'un « Agenda du club »** (cf. ci-après le point N° 8)
- ✓ le 22/4, en visio : Session de **formation aux nouvelles dispositions du Règlement des Terrains et Installations Sportives et du Règlement de l'Eclairage des Terrains et Installations Sportives** organisée par la F.F.F., avec la participation de la Commission Fédérale des Terrains et Equipements
Cette session s'adressait aux Présidents de la Commission Régionale et des Commissions Départementales des Terrains et Installations Sportives.
- ✓ les 26 et 28/4 et le 3/5, en visio : **Réunions Commission du Football Féminin / Equipe technique du District / Educatrices et Educateurs des clubs possédant une section féminine** pour établir un état des lieux de la pratique féminine, évaluer les difficultés rencontrées et d'envisager l'organisation de la pratique interclubs en fin de saison dès qu'elle sera à nouveau autorisée
- ✓ le 29/4 : webinaire sur la préparation mentale organisé par la F.F.F. : **Une saison avec le Covid-19 : Être acteur mentalement pour écrire la suite de l'histoire : Comment percevoir et mobiliser ses ressources ? Prendre conscience de son contexte d'évolution pour être plus performant, Traduire au quotidien pédagogiquement l'identité de son club, afin de renforcer l'engagement !**
- ✓ le 30/4, en visio : **Assemblée Générale Elective de la Ligue du Football Amateur :**
 - **Election des 12 membres du Collège des autres acteurs du Football Amateur**
 - **Election du Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur**

La liste conduite par M. Vincent NOLORGUES a été élue avec 60,70 % des voix.
- ✓ le 30/4 : Information des clubs sur le **recrutement d'encadrants pour le séjour de cohésion du Service National Universel (S.N.U.)**, projet d'émancipation de la jeunesse qui se traduit par un parcours d'engagement républicain.

Ce parcours se déroule en 3 phases, dont la 1^{ère} se traduit par l'organisation d'un séjour en hébergement de 12 jours appelé « séjour de cohésion », du 20/6 au 2/7/2021 à JAMBVILLE.

Les candidatures étaient à adresser, au plus tard le 7/5, au Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sport des Yvelines (S.D.J.E.S. 78)

✓ le 8/5 : **Publication au Journal officiel :**

. **du décret du 7/5/2021, relatif aux modalités d'obtention et de renouvellement, pour les mineurs, d'une licence sportive**

Il modifie le Code du sport afin de prendre en compte l'évolution du contrôle de l'absence de contre-indication à la pratique sportive pour les mineurs. Il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence sportive. La production d'un tel certificat demeure toutefois lorsque les réponses au questionnaire de santé du mineur conduisent à un examen médical.

. **de l'arrêté interministériel du 7/5/2021**, fixant le contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

✓ les 3 et 15/5, en visio : **Réunion Président de Ligue / Présidents de Districts / Président Délégué / Secrétaire Général / Secrétaire Général Adjoint**

✓ le 11/5, en visio : **Collèges des Présidents de Ligues, de Districts et des Autres Acteurs du Football Amateur** (en vue de l'Assemblée Fédérale du 4/6)

✓ le 21/5, en visio : **Comité de Direction de la Ligue**

✓ Organisation, en distanciel, par la **Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (D.R.A.J.E.S.)**, dans le cadre du plan régional de la **prévention des violences et dérives sexuelles dans le sport, de sessions de sensibilisation**, pour tous, le 26/5

D'autres sessions sont programmées les 31/5, 4, 15 et 24/6, 1^{er} et 15/7.

Les intervenants sont M. Simon LATOURNERIE, de l'association « Colosse aux pieds d'argile » et MM. Guillaume DORAI ou Benjamin FREMIOT, de « Log.in Prévention », association qui éduque à l'utilisation citoyenne numérique.

Ces sessions de sensibilisation, dont les clubs yvelinois ont été informés le 26/4, **s'adressent à tous** (dirigeants, éducateurs, enseignants d'E.P.S., pratiquants, licencié(e)s, parents,).

✓ **Les interventions du C.R.I.B.** (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles) :
. le 18/5, en visio : **Information sur le thème : Reprise des activités pour cette fin de saison (protocole, conditions d'accueil, importance du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (D.U.E.R.P.))**

. le 25/5, en visio : **Mixity time** (favoriser la mixité dans les instances dirigeantes des associations sportives), plus de temps pour la mixité : séances de coaching et de co-développement afin de permettre aux participant(e)s de **poser des questions ou problématiques, de prendre du recul sur une situation et modifier si nécessaire un regard ou un positionnement, sur le thème : La gestion du stress**

✓ le 19/5, en visio : Réunion d'information de l'Institut Régional de Formation du Football sur la **Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.)**, qui constitue l'une des voies d'accès aux titres à finalité professionnelle (B.M.F. et B.E.F.), dont la Ligue propose l'accès via sa nouvelle session 2021 / 2022.

La V.A.E. permet aux Educateurs, bénévoles ou salariés, avec une expérience démontrée, de valider les acquis de leur expérience par un diplôme reconnu.

✓ le 27/5, en visio : **Formation dans le cadre du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants sur le thème : « Accompagner une équipe de football U 6 à U 11 »**

A l'issue de ce module, les participants connaissent le rôle d'accompagnateur d'équipe et peuvent en assurer les missions et maîtriser l'ensemble des étapes d'organisation des jours de match (logistique, sécurité, etc.)

3 / LA CRISE SANITAIRE ET SES CONSEQUENCES

Le Comité fait le point de l'évolution de la situation depuis la dernière réunion du Comité de Direction du 15/4/2021 :

L'évolution de la situation depuis la réunion du Comité de Direction du 15/4 a été la suivante :

- ✓ le 20/4 : **Communiqué du ministère chargé des sports, sur les nouvelles mesures de soutien pour le sport dans le cadre du Plan de relance**

Le tableau reprenant les mesures d'aides économiques d'urgence et du Plan de relance pour le sport a été publié par le District le 23/4

- ✓ le 26/4 : **Webinaire organisé par l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) et @FIDAL_avocats sur @BeSport**, en présence de la ministre chargée des Sports : « **Associations sportives : Modalités pratiques de la défiscalisation du renoncement au remboursement partiel de la cotisation** (comment transformer la part de cotisation non utilisée d'un adhérent en don ?)

- ✓ le 3/5 : **Lancement par la Région Ile de France d'un Plan de Sauvegarde des Clubs**

La Région Île-de-France a décidé, dans le contexte de cette crise sanitaire sans précédent, de venir en aide aux acteurs du sport francilien via un **Plan de Sauvegarde des Clubs à hauteur de 20 M€ (10 M€ en 2021 et 10 M€ en 2022)**.

Ce plan de sauvegarde consistera en des **aides d'un montant de 400 € à 1500 €**, pouvant concerner le fonctionnement et/ou l'acquisition de matériel pour la reprise du sport, ou pourra être constituée de Tickets Loisirs pour l'organisation des activités des clubs sur les Îles de loisirs de la Région Ile de France. Ces aides viendront bien sûr en sus de tous les dispositifs déjà existants et sans les remettre en question.

Afin de mettre en œuvre cet ambitieux plan de relance, les Comités Régionaux et les Ligues Régionales ont été invités par la Région Ile-de-France à lui faire remonter les besoins de leurs clubs en procédant au préalable à un **recensement de leurs attentes**.

Les clubs ont donc été invités, dès le 3/5, à répondre à ce questionnaire et le District a, le même jour, largement relayé cette information.

Une visio-conférence a ensuite été organisée à ce sujet avec les clubs, le 10/5, par M. Patrick KARAM, Vice-président de la Région Ile-de-France en charge des Sports.

Un rappel a été fait aux clubs par le District, le 11/5, afin que ceux qui ne l'avaient pas encore fait répondent rapidement au questionnaire de la Ligue.

- ✓ le 11/5 : Annonce par la F.F.F. d'un **plan de soutien de 15 M€ en équipements à destination des clubs amateurs**

Le Comité Exécutif a, le 6/5, acté la mise en place d'un Plan de soutien matériel, porté avec la Ligue du Football Amateur, d'un **montant total de 15 M€** à destination des 13 000 clubs amateurs, afin de les soutenir dans leur reprise d'activité lors du démarrage de la saison 2021 / 2022.

La fourniture de ces équipements se déroulera de la manière suivante :

- **Distribution de bons d'achat aux clubs amateurs qui disposent d'une école de football**, d'une valeur de 500 à 5 000 € par club, en fonction du nombre de licencié(e)s, bons utilisables directement sur la plateforme footamateurlff.fr. Ces bons seront distribués et activés en juin 2021

• **Distribution de dotations Nike gratuites destinées à tous les autres clubs amateurs**, avec facilité et rapidité de livraisons à domicile ou en points relais à partir de juillet 2021

Cette aide vient conforter le Plan de solidarité déjà mis en place en juin 2020 (30 M€) et le budget consacré au football amateur (86 M€) pour la saison 2021 / 2022 que la F.F.F. a maintenu en dépit du contexte de crise sanitaire et de ses conséquences économiques.

✓ **Le Pass'Sport**

Annoncée par le gouvernement en novembre 2020, la création du **Pass'Sport** est devenue officielle le 19/5.

Il s'agit d'une allocation de rentrée sportive d'un montant de **50 €**, financée par l'État et destinée aux **enfants de 6 à 18 ans** bénéficiaires de l'Allocation de rentrée scolaire 2021 ou de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

Le Pass'Sport leur permettra, **en septembre 2021**, de prendre une adhésion et une licence dans un club sportif durant toute l'année scolaire 2021 / 2022.

Les familles éligibles recevront notification de cette aide, par courrier, **dans la 2^{ème} moitié du mois d'août**. Elles devront présenter ce courrier aux clubs sportifs de leur choix et volontaires du réseau Pass'Sport lors de l'adhésion de leur enfant et **se verront retrancher 50 € à l'inscription**.

L'aide sera donc versée, **non pas aux familles**, mais **directement aux clubs** et sera **cumulable** avec les dispositifs similaires mis en place par de nombreuses collectivités et avec les aides de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Pass'Sport pourra être utilisé dans les associations sportives affiliées aux fédérations sportives délégataires, donc **dans les clubs de football**.

Tous les clubs partenaires devront être volontaires et proposer une découverte gratuite de leur activité avant de confirmer la prise de licence.

Les clubs partenaires du dispositif Pass'Sport seront identifiés sur une carte interactive qui sera disponible sur le site www.sports.gouv.fr.

On rappellera que selon une enquête réalisée par le Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) publié en octobre 2020, 74 % des clubs ont perdu des licencié(e)s en raison de la crise sanitaire. Si certains s'en sortent mieux que d'autres, **la perte de licencié(e)s est estimée, en moyenne, à près de 30 %**.

Le dispositif était donc très attendu par les clubs pour faire revenir leurs licencié(e)s.

Le District a, dès le 20/5, relayé l'information vers les clubs yvelinois et les informations complémentaires relatives au Pass'Sport leur seront transmises dès qu'il en aura connaissance.

✓ **Le Pass+ 78/92**

Pour rappel, le Pass+78/92 permet à tous les jeunes de plus de 15 ans domiciliés ou scolarisés sur le territoire du Département des Yvelines ou des Hauts de Seine, quel que soit leur statut (lycéen, apprenti...), de bénéficier d'une **aide financière de leur département d'un montant de 80 €** (100 € pour les boursiers) pour **financer des activités sportives** ou culturelles.

Le coût de l'adhésion est alors réduit, par le club, du montant de l'aide ainsi accordée.

Il y aura lieu de communiquer à ce sujet avec les clubs pour bien les en informer.

4 / LES CONSEQUENCES DE L'ARRÊT DEFINITIF DES COMPETITIONS DE LA SAISON 2020 / 2021

✓ le 21/4 : **Décision du Comité Exécutif, prononçant l'arrêt du Championnat National 2 et du**

Championnat de Division 2 Féminine pour la saison 2020 / 2021

Il est rappelé que le Comité Exécutif avait décidé, le 24/3, d'**arrêter définitivement les compétitions de la saison 2020 / 2021** (à l'exception de certaines compétitions listées dans sa décision) et d'acter le fait qu'il n'y aurait donc ni accessions ni relégations pour la saison en cours, dans les championnats concernés par cette décision de « saison blanche ».

Il avait alors indiqué que les différents impacts de cette décision, notamment au regard des questions qui pouvaient se poser sur l'application de certaines dispositions des textes fédéraux, seraient abordés ultérieurement.

Il a ensuite été estimé qu'en raison d'un calendrier très restreint, avec un nombre important de journées à disputer, sans aucune possibilité de report, avec des délais incompressibles et nécessaires d'entraînements auparavant, il était impossible de mettre en place une reprise satisfaisante et raisonnable du Championnat National 2 et du Championnat de Division 2 Féminine.

Conformément aux décisions prises concernant les autres compétitions, le Comité Exécutif a également décidé de déclarer une saison blanche pour ces deux championnats, ce qui signifie qu'aucune montée ni descente concernant les clubs engagés n'aura donc lieu cette saison.

✓ le 6/5 : **Décision du Comité Exécutif relative aux conséquences de la « saison blanche » sur l'application de certaines dispositions des textes fédéraux.**

Le Comité Exécutif avait, lors de sa réunion précitée du 24/3/2021, décidant de prononcer l'arrêt définitif des compétitions de la saison 2020 / 2021, indiqué que les différents impacts de cette décision, notamment au regard des questions qui pouvaient se poser sur l'application de certaines dispositions des textes fédéraux, seraient abordés ultérieurement.

La décision du Comité Exécutif, dont le texte a été porté à la connaissance des clubs yvelinois le 14/5, comporte les volets suivants :

➤ **Compétitions**

1. Composition des championnats

La décision de saison blanche implique que la saison 2021 / 2022 doit démarrer avec la même composition des championnats qu'au début de la saison 2020 / 2021, sous réserve de ce qui suit.

Si une équipe a fait l'objet en 2020 / 2021 d'une décision remettant en cause, pour quelque motif que ce soit, son maintien dans la poule (notamment : forfait général, mise hors compétitions, exclusion, rétrogradation...etc.), cette décision devra être appliquée et l'équipe en question repartira donc en 2021 / 2022, *a minima*, dans la division immédiatement inférieure à celle dans laquelle elle évoluait en saison 2020 / 2021.

2. Vacances

Dans le cas où il existera des **places vacantes** au sein d'un groupe, pour quelque motif que ce soit (équipe qui ne se réengage pas, équipe rétrogradée pour raison administrative ou disciplinaire...etc.), il y aura lieu, sauf dans la situation visée à la fin du point 3 ci-dessous, d'appliquer les règles en matière de vacance prévues dans les textes de l'instance concernée, en se fondant sur le classement final de la saison 2019 / 2020.

3. Retour à la structure initiale des championnats

En raison de l'application de la règle « *toutes les montées / une seule descente* » fixée la saison dernière par le Comité Exécutif (réunion du 16/4/2020), la plupart des Liges régionales et des Districts avaient prévu de faire le nécessaire, à la fin de la saison 2020 / 2021, pour retrouver la structure initiale de leurs championnats en 2021 / 2022.

Cela devra finalement être mis en œuvre à la fin de la saison 2021 / 2022, après décision du Comité de Direction de l'instance concernée, pour que cette dernière retrouve la structure initiale de ses championnats en 2022 / 2023.

Toutefois, si l'instance concernée constate une ou plusieurs vacances au sein d'un championnat et que le fait de ne pas combler cette ou ces vacances lui permet de retrouver la structure initiale de ce championnat dès le début de la saison 2021 / 2022, il appartient à son Comité de Direction de déroger aux règles en matière de vacance prévues dans ses textes, dans cette situation uniquement, afin de permettre un retour immédiat à la structure initiale (cf. à ce sujet le point N° 5 ci-après).

➤ **Discipline**

Afin de rétablir une certaine équité entre les licenciés suspendus en matchs et les licenciés suspendus à temps, il est décidé, selon les conditions et modalités détaillées ci-dessous, une **dispense d'exécution de peine** pour les suspensions en matchs, prononcées au titre de la saison 2020 / 2021, **dans la limite de 6 matchs**,

- Afin de tenir compte du fait que certains championnats ne sont pas concernés par la saison blanche, cette dispense d'exécution de peine s'appliquera, à compter de la saison 2021 / 2022, de la manière suivante :
- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été arrêté en 2020 / 2021, il bénéficie alors d'une dispense d'exécution de peine, dans la limite de 6 matchs.
- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été maintenu en 2020 / 2021 (L1, L2, N1, D1 Féminine, D1 Futsal), sa suspension doit alors être purgée, avec cette équipe, selon les modalités habituelles de purge définies à l'article 226 des Règlements Généraux, sans dispense d'exécution.

En ce qui concerne la purge de ce licencié avec une autre équipe de son club, évoluant dans un championnat qui a été arrêté en 2020/2021, il y a lieu d'appliquer la dispense d'exécution de peine fixée ci-avant.

Il est également précisé, comme la saison dernière, que :

- la sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des 6 matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités habituelles de purge de l'article 226 des Règlements Généraux ;
- la dispense d'exécution de peine ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques (les suspensions de terrain et les sanctions de matchs à huis clos non purgées en 2020 / 2021 restent donc à purger en 2021 / 2022).

➤ **Statut de l'Arbitrage**

Un principe directeur est adopté, celui de **faire preuve de bienveillance** vis-à-vis du club qui a entrepris les démarches pour continuer à être en règle, ou pour se mettre en règle lorsqu'il était en infraction.

1. Situation d'infraction des clubs

Lorsque le club a inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitre(s) nécessaire afin d'être en règle pour la saison en cours, mais que cette formation n'a pu aller à son terme du fait de la crise sanitaire, alors **il sera malgré tout considéré comme étant en règle** vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage pour la saison 2020 / 2021.

A l'inverse, lorsque le club n'a pas inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitre(s) nécessaire afin d'être en règle pour la saison en cours, alors il débutera la saison 2021 / 2022 dans la situation dans laquelle il se trouvait à l'issue de la saison 2019 / 2020.

Chaque instance reste libre d'**organiser des sessions de formation** d'ici le 30/6/2021, afin de permettre aux clubs de se mettre en règle pour la saison en cours (cf. à ce sujet le point N° 11).

2. Modification de certaines dates

Concernant le calendrier relatif au Statut de l'Arbitrage pour la saison 2021 / 2022, les 3 dates suivantes sont modifiées :

- . la date du 1^{er} examen de la situation des clubs est repoussée du 31/1 au 31/3/2022,

- . la date limite de publication de la liste des clubs en infraction est repoussée du 28/2 au 30/4/2022,
- . la date du second examen de la situation des clubs (avec vérification du nombre de matchs effectués par les arbitres), est repoussée du 15 au 30/6/2022.

➤ **Statut des éducateurs**

Le principe directeur adopté pour le Statut de l'Arbitrage vaut également pour le Statut des Educateurs : **il y a lieu de faire preuve de bienveillance** vis-à-vis de l'entraîneur ou du club qui a entrepris les démarches pour continuer à être en règle ou se mettre en règle lorsqu'il était en infraction. A ce titre, la Commission Fédérale comme la Commission Régionale du Statut des Educateurs pourra accorder des dérogations exceptionnelles en faveur des intéressés qui se sont inscrits à toute formation (diplômante ou professionnelle continue) qui n'a pu être menée à son terme du fait de la situation sanitaire.

Par ailleurs, les sanctions prévues en cas de non-respect des dispositions relatives à la désignation de l'entraîneur, à l'effectivité de la fonction et à la présence sur le banc de touche (articles 13, 13bis et 14 du Statut des Educateurs) ne sont pas appliquées pour la saison 2020 / 2021.

➤ **Terrain / éclairage**

En matière de terrain et d'éclairage, là aussi le principe de bienveillance devra être appliqué : si le club a entrepris les démarches pour être en règle au niveau du classement de son terrain et de son éclairage, alors il en sera tenu compte.

A ce titre notamment, si le club avait lancé ou tenté de lancer des travaux de mise en conformité de son installation mais que les travaux n'ont pu débuter ou aller à leur terme du fait de la situation sanitaire, alors une dérogation pourra lui être accordée par la Commission compétente.

➤ **Vie des clubs**

Comme cela avait déjà été acté la saison dernière (réunion du 3/4/2020), les échéances à venir pour la saison en cours, réglementaires ou pratiques, relatives aux procédures d'affiliation, de changement de nom, de fusion, d'entente, de groupement ou encore de reprise d'activité sont décalées d'1 mois au minimum, voire davantage si l'instance compétente l'estime justifié et si cela reste possible au regard de l'établissement des calendriers 2021 / 2022.

➤ **Opposition à un changement de club**

Si un joueur a cherché à changer de club au titre de la saison 2020 / 2021 et a fait l'objet d'une opposition en raison d'une dette avérée envers son club, et si cette opposition n'a pas été levée, faute de paiement du joueur, ce dernier ne signant finalement aucune licence pour la saison en cours, il ne pourra obtenir une licence en 2021 / 2022 qu'à la condition d'avoir régularisé sa situation vis-à-vis du club qu'il avait cherché à quitter en 2020 / 2021.

Toutes les dispositions des textes fédéraux non visées par les décisions ci-dessus s'appliqueront normalement en vue de la saison 2021 / 2022.

5 / DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES EN CAS DE VACANCE(S) DANS UN CHAMPIONNAT DE LA SAISON 2021 / 2022

Comme indiqué précédemment, la saison 2021 / 2022 doit démarrer avec la même composition des championnats que lors du début de la saison 2020 / 2021.

Toutefois, si une équipe a fait l'objet en 2020 / 2021 d'une décision remettant en cause, pour quelque motif que ce soit, son maintien dans la poule (notamment : forfait général, mise hors compétitions, exclusion, rétrogradation... etc.), cette décision devra être appliquée et l'équipe en question repartira donc en 2021 / 2022, *a minima*, dans la division immédiatement inférieure à celle dans laquelle elle évoluait en saison 2020 / 2021.

Il est rappelé qu'en raison de l'application de la règle « *toutes les montées / une seule descente* » fixée la saison dernière par le Comité Exécutif, le District avait prévu de faire le nécessaire, à la fin de la saison 2020 / 2021, pour retrouver la structure initiale de ses championnats en 2021 / 2022.

Il y a lieu de décider, formellement, que cela ne sera finalement mis en œuvre qu'à la fin de la saison 2021 / 2022, pour que le District retrouve la structure normale de ses championnats lors de la saison 2022 / 2023.

Il n'est toutefois pas exclu qu'il soit constaté une ou plusieurs vacance(s) au sein d'un championnat et que le fait de ne pas combler cette ou ces vacance(s) ait pour conséquence de retrouver - ou de concourir à retrouver - la structure normale de ce championnat dès le début de la saison 2021 / 2022.

Il serait évidemment préférable, dans cette situation uniquement, de **faire le choix de ne pas appliquer les règles prévues dans le Règlement Sportif en matière de vacance.**

Il ne serait en effet pas cohérent de procéder pour la saison 2021 / 2022 à une accession pour en rester à un championnat en surnombre pour se trouver, à la fin de la saison 2021 / 2022, dans l'obligation de procéder à une descente supplémentaire.

Le Comité décide donc, à l'unanimité, que :

- **les descentes qui s'avèrent nécessaires** pour retrouver la structure normale des championnats du District **interviendront à l'issue de la saison 2021 / 2022,**

- dans l'hypothèse où il serait constaté **une ou plusieurs vacance(s)** au sein d'un championnat de la saison 2021 / 2022 et où le fait de ne pas combler cette ou ces vacance(s) aurait **pour conséquence de retrouver** - ou de concourir à retrouver - **la structure normale de ce championnat,** les règles prévues par le Règlement Sportif du District pour combler la ou les vacance(s) **ne seront pas appliquées.**

6 / LES CONDITIONS DE LA REPRISE DU FOOTBALL

Le ministère chargé des sports a publié, le 12/5, le tableau présentant la déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 19/5, mesures bien entendu conditionnées à la situation sanitaire dans chaque département.

La F.F.F. a aussitôt relayé l'information, ainsi que le District, le jour-même.

En synthèse, les décisions prises pour ce qui est de la pratique du football et du Futsal en club sont les suivantes :

✓ **à compter du 19/5** (avec respect du couvre-feu à partir de 21 H) :

Reprise pour les **mineurs** possible, **avec contact, en intérieur et en extérieur** (matches/compétitions autorisées)

Reprise pour les adultes, **sans contact, en extérieur** uniquement.

La F.F.F. a publié, le 19/5, un mini-guide intitulé « Reprise d'activité mode d'emploi », que le District a relayé aussitôt vers les clubs.

✓ **à compter du 9/6** (avec respect du couvre-feu à partir de 23 H) :

Reprise pour les **adultes, avec contact, en extérieur** (matches/compétitions autorisées)

Reprise pour les adultes, **sans contact, en intérieur**

✓ **à compter du 30/6** (fin du couvre-feu) :

Reprise pour les adultes **avec contact en intérieur** (matches/compétitions autorisées)

Le District a ensuite diffusé auprès des clubs :

- le protocole sanitaire de reprise des activités physiques et sportives,
- le protocole sanitaire lors d'événements sportifs se déroulant sur l'espace public,

- la fiche pratique : pour un retour encadré du public dans les enceintes sportives.

Le Bureau s'est réuni dès le 12/5 pour évoquer les conditions de l'organisation de rencontres ou de plateaux, sur la fin de la saison et une information a été transmise vers les clubs le 14/5, pour leur indiquer que le District allait leur proposer de participer à différents dispositifs par catégorie sur les week-ends du mois de Juin et que ces dispositifs leur seraient explicités dans le prochain numéro du Journal numérique « Yvelines Football ».

Il s'agissait d'organiser, sur les 4 week-ends du mois de juin des plateaux ou des rencontres visant les Féminines, le Football d'Animation et les U14, les U 16 et les U 18.

Dans la limite du possible, le District fera en sorte que les Arbitres du District puissent diriger ces rencontres, les indemnités des Arbitres étant prises en charge par le District.

Cette indemnité est fixée à 46 €, soit le montant de la seule indemnité de déplacement.

Cela permettra en outre aux Arbitres qui le désirent de reprendre contact avec le Football avec les clubs yvelinois et avec le District.

Ces rencontres vont en outre permettre de faire en sorte que **des candidats arbitres** qui avaient réussi l'examen théorique **puissent enfin passer leur examen pratique**, ce qui nécessitera l'implication d'un certain nombre d'Observateurs en arbitrage.

Enfin, le **Comité décide, à l'unanimité**, que les rencontres qui seront organisées **seront des rencontres officielles au sens de l'article 118 des Règlements Généraux de la F.F.F.**

M. Rodrigo LOPES ROCHA constate qu'il a été fait une proposition de pratique aux équipes Seniors Féminines mais **pas aux Seniors masculins et aux Vétérans**.

L'approche du District a en effet été celle-là, en tenant compte du fait que dès après le 12/5, date de publication des nouvelles règles applicables au sport à partir des 19/5, 9/6 et 30/6, beaucoup de clubs **se sont aussitôt organisés entre eux**.

7 / LE SOUTIEN DU DISTRICT AUX CLUBS YVELINOIS

🚩 Lors de sa réunion du 15/4/2021, le Comité de Direction a décidé, comme il l'avait fait lors de la saison 2019 / 2020, de procéder à la restitution intégrale aux clubs du montant de tous les droits d'engagements de la saison 2020 / 2021 dans les Championnats du District et dans les Critériums et les Challenges U11 et U13 du Football d'Animation, étant rappelé que les droits d'engagements dans les Coupes des Yvelines et les animations U 7 et U 9 n'avaient pas été mis en recouvrement au début de ladite saison.

Il s'est agi, par cette mesure exceptionnelle mais de simple bon sens, de contribuer à **aider les clubs yvelinois**.

Le total des sommes correspondantes représente **un montant total de 31 000 €** :

. Engagements dans les Championnats du District	10 000 €
. Engagements dans le Football d'Animation	7 000 €
. Engagements en Coupes des Yvelines	14 000 €

🚩 Depuis, une réflexion a été menée pour aider les clubs d'une autre façon **en leur attribuant des bons d'achat de matériels, à leur choix**, chez Intersport, l'équipementier du District.

Le montant attribué serait variable et tiendrait compte de la situation des clubs : il s'agirait en effet d'une attribution à tous les clubs évoluant en District d'un montant fixe, auquel s'ajouterait un montant lié à l'existence, au sein du club, d'une Ecole de Football, d'une section féminine et/ou d'une section Futsal et ce, pour les montants suivants :

. Clubs évoluant en District	100 €	143 clubs	14 300 €
------------------------------	-------	-----------	----------

. Clubs possédant une école de Football	250 €	106 clubs	26 500 €
. Clubs possédant une section féminine	200 €	44 clubs	8 800 €
. Clubs participant au Championnat Futsal du District	100 €	16 clubs	1 600 €

les aides étant ainsi les suivantes :

pour 27 clubs	100 €
pour 10 clubs	200 €
pour 59 clubs	350 €
pour 3 clubs	450 €
pour 41 clubs	550 €
pour 3 clubs	650 €

Le montant total atteindrait ainsi **51 200 €**.

Le Comité décide, à l'unanimité, l'octroi de cette aide aux clubs.

L'information leur en sera faite dès le 28/5, pour qu'ils puissent passer leurs commandes **au plus tard le 15/7/2021** auprès d'Intersport, l'équipementier du District.

Le montant total des sommes prises en charge par le District atteint ainsi 82 200 € :

- . **31 000 € pour les droits d'engagements,**
- . **51 200 € pour l'attribution de bons d'achats de matériels,**

auxquels s'ajoutera le montant des indemnités d'arbitrage des rencontres précitées du mois de juin.

8 / LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS 2020 / 2024 - L'AGENDA DU CLUB

Le Comité fait le point sur la mise en œuvre de l'« Agenda du club ».

Les dernières réunions du Groupe de réflexion des 21/4 et 19/5 ont permis de mettre au point son contenu, qui sera **mis à la disposition des clubs à compter du 28/5 et une information a été diffusée à ce sujet vers les clubs le 25/5.**

Il a pour objectifs de lister et présenter les dates clefs pour les clubs et les dates clefs du District, classées en différentes catégories (Arbitrage, Clubs, Compétitions, Détections/Sélections, Encadrement technique des équipes, Equipes/Engagements, Evènements, Finances, Formations Arbitres, Formations Dirigeants, Formations Educateurs, Licences).

Il sera accessible sur le site du District, au choix, dans un format « Liste » ou dans un format « Agenda », avec indication des dates des mises à jour et la possibilité d'un accès par catégorie,

En face de chaque date, **figurera l'information correspondante**, concise mais compréhensible, avec possibilité d'un accès à une **information plus complète et documentée.**

Des alertes, émises au début de chaque mois, y compris les mises à jour et dès l'intervention de modifications ou mises à jour, seront transmises au Correspondant de chaque club et aux personnes habilitées par le club (abonnés) pour une, plusieurs ou toutes les catégories d'informations.

Si l'Agenda du club sera accessible sur le site internet du District, les clubs pourront également désigner certains de leurs membres en qualité d'**abonnés**, soit pour toutes les alertes, soit seulement pour celles qui les concernent (par exemple, la catégorie Finances pour le Trésorier).

Des mises à jour interviendront périodiquement pour, par exemples, ajouter des dates et donc des informations, confirmer ou modifier une date provisoire, etc.

Enfin, les clubs auront la possibilité d'imprimer les informations disponibles sur l'Agenda du club et d'utiliser un export vers Excel.

Compte tenu du fait que les calendriers de la saison 2021 / 2022 ne sont pas encore établis, l'**Agenda du club n'est pas encore complet** mais il sera bien entendu complété dès la publication des calendriers, puis au fur et à mesure de nouvelles informations comme, par exemples, les dates des formations d'Arbitres, de Dirigeants et d'Educateurs.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON tient à remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé aux réunions de Groupe de réflexion et qui ont ainsi contribué à la conception et à la mise au point d'un outil dont il espère qu'il sera apprécié par les clubs.

Ces remerciements s'adressent en particulier à M. Jean-Pierre LEDUC, dont l'expertise informatique et l'investissement ont été déterminants pour l'avancement du projet.

9 / LA REUNION DE FIN DE SAISON DU COMITE DE DIRECTION AVEC LES PRESIDENT(E)S DE CLUBS

Il est rappelé que lors de sa réunion du 15/4, le Comité de Direction a **décidé de reporter à la rentrée (septembre/octobre) l'Assemblée Générale qui était initialement prévue le 12/6, mais d'organiser, en juin 2021, une rencontre avec les clubs.**

Le Groupe de travail constitué pour y réfléchir s'est réuni le 19/5.

Il s'agira d'informer les clubs yvelinois sur les conditions de la reprise du football pour la saison 2021 / 2022, mais également de renouer concrètement un dialogue direct avec les clubs et de répondre à leurs interrogations.

Cette réunion se tiendra **le samedi 26/6**, salle Jacques Brel, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

Sont évoqués les différents points qui pourraient constituer l'ordre du jour, qui n'est toutefois pas encore finalisé à ce jour.

10 / LA TECHNIQUE

M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental, fait le point **sur les formations techniques organisées par le District.**

I - FORMATIONS

Depuis la réunion du Comité du 15/4/2021, **4 formations techniques** ont pu se dérouler :

✓ **C.F.F. 1 - module U 9, les 19 et 20/4, en distanciel**

+ 1 jour de mise en situation pédagogique (M.S.P.) le 3/6

16 inscrits, 14 présents, 9 clubs représentés - 2 stagiaires hors département

✓ **C.F.F. 1 - module U 11, les 22 et 23/4, en distanciel**

+ 1 jour de M.S.P. en visio, le 26/5.

16 inscrits, 14 présents, 7 clubs représentés - 1 stagiaire hors département

✓ **C.F.F. 3 module U 17 / U 19, les 10 et 11/5, en distanciel**

+ 1 jour de M.S.P. en visio à venir, le 11/6

16 inscrits, 14 présents, 13 clubs représentés - 6 stagiaires hors département

✓ **C.F.F. 3 module Seniors, les 26 et 27/4, en distanciel**

+ 1 jour de M.S.P. en visio à venir, le 10/6

16 inscrits, 14 présents, 11 clubs représentés - 6 stagiaires hors département

La formation C.F.F. 1 U 11 Féminin qui était programmée les 26 et 27/4, en distanciel a dû être annulée, faute d'un nombre suffisant de stagiaires.

Les mises en situation pédagogique (M.S.P.) (séquence 4)

✓ **C.F.F.1 - module U 9 en visioconférence, les 29/4 et 5/5**

Nombre de stagiaires le 29/4 : 7 inscrits, 5 présents, 6 clubs représentés - 1 stagiaire hors département

Nombre de stagiaires le 5/5 : 7 inscrits, 5 présents, 5 clubs représentés

✓ **C.F.F.1 - module U 11, en visioconférence, le 26/5**

Nombre de stagiaires session 1 : 7 inscrits, et présents, 3 clubs représentés - 1 stagiaire hors département

Nombre de stagiaires session 2 : 7 inscrits, 5 présents, 6 clubs représentés

✓ **C.F.F.2 - module U 13, en visioconférence, les 28/4, 18/5, 20/5 et 21/5**

Nombre de stagiaires le 28/4 : 7 inscrits, 5 présents, 7 clubs représentés - 3 stagiaires hors département

Nombre de stagiaires le 18/5 : 8 inscrits, 6 présents, 6 clubs représentés - 1 stagiaire hors département

Nombre de stagiaires le 20/5 : 8 inscrits, 7 présents, 7 clubs représentés

Nombre de stagiaires le 21/5 : 7 inscrits, 6 présents, 5 clubs représentés

✓ **C.F.F.2 - module U 15, en visioconférence, les 21/4, 30/4 et 12/5**

Nombre de stagiaires le 21/4 : 10 inscrits, 9 présents, 6 clubs représentés

Nombre de stagiaires le 30/4 : 9 inscrits, 8 présents, 7 clubs représentés - 3 stagiaires hors département

Nombre de stagiaires le 12/5 : 9 inscrits, 7 présents, 8 clubs représentés

✓ **C.F.F.3 - module U 17-U 19, en visioconférence, le 19/4**

Nombre de stagiaires : 8 inscrits, 6 présents, 5 clubs représentés - 1 stagiaire hors département

✓ **C.F.F. 3 - module Seniors, en visioconférence, le 29/04/2021**

Nombre de stagiaires : 10 inscrits, 5 présents, 10 clubs représentés - 1 stagiaire hors département

• **Le bilan de la mise en place de ces formations nouvelles formules en distanciel :**

Il a à nouveau été constaté **trop d'absences** :

Pour les **formations**, 8 absents pour 64 stagiaires formés, soit un taux de 12,5 % d'absentéisme au cumul des 4 modules de formation qui ont été organisés, soit 2 absents sur chaque session de formation.

Concernant les stagiaires formés, 15 sont issus de clubs de départements hors Yvelines, soit 27 % des stagiaires.

Pour les **Mises en Situation Pédagogique**, sur les 12 séquences 4 organisées, 75 stagiaires ont été formés sur 104 inscrits | **L'absentéisme est donc de 28 %.**

Concernant les stagiaires formés, 12 sont issus de clubs de départements hors Yvelines, soit 11,5 % des stagiaires.

Enfin, le District a été informé, en l'attente d'une confirmation officielle, de l'annulation des dernières formations et certifications qui étaient programmées en présentiel sur la fin du mois de juin.

- **La prochaine formation en distanciel sur le mois de juin est la suivante :**

✓ **C.F.F. 1 - module U 9**, les 1^{er} et 2/6

+ 1 jour de M.S.P. en visio le 28/6

Formation complète : 16 stagiaires - 12 clubs représentés - 10 stagiaires hors département

- **Les prochaines mises en situation pédagogique (M.S.P.) (Séquences 4) en distanciel sont les suivantes :**

✓ **C.F.F. 1 - module U 9**, le 3/6

Nombre de stagiaires session 1 : 7 inscrits, 5 clubs représentés - 1 stagiaire hors département

Nombre de stagiaires session 2 : 6 inscrits, 4 clubs représentés - 1 stagiaire hors département

✓ **C.F.F. 3 - module Seniors**, le 10/6

Nombre de stagiaires inscrits session 1 : 7 inscrits, 7 clubs représentés - 4 stagiaires hors département

Nombre de stagiaires inscrits session 2 : 7 inscrits, 6 clubs représentés - 1 stagiaire hors département

Les modalités de déroulement de la **dernière session de formation au C.F.F. 1 module U 9 du 28/6/2021** ne sont pas encore connues.

Le calendrier des sessions de formations et de certifications pour la saison 2021 / 2022 sera publié à la rentrée.

II - PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détections / Sélections)

Toutes les opérations de détections et de sélections ont été annulées.

Le programme des opérations de détections et de sélections pour la saison 2021 / 2022 sera diffusé à la rentrée.

11 / L'ARBITRAGE

Sont évoquées :

- la désignation par la Direction Technique de l'Arbitrage, de M. Brice PARINET, Président de la Commission de District de l'Arbitrage, pour **officier lors de la Finale de la Coupe d'Arménie**, le 15/5, à EREVAN,

- **la promotion de M. Pierre LEGAT**, à compter du 1^{er}/7/2021, **au titre d'Arbitre Fédéral 2**, qui officiera donc la saison prochaine en Ligue 2.

Il est rappelé que M. Pierre LEGAT est également Observateur en arbitrage au sein du District.

- l'organisation, le samedi 19/6, à Morfondé, du **1^{er} Séminaire Equipe Technique Régionale de l'Arbitrage / Equipes Techniques Départementales de l'Arbitrage / Commission Régionale de Promotion de l'Arbitrage / Commissions Départementales de Promotion de l'Arbitrage**,

- la modification des **conditions du contrôle médical des Arbitres**, qui sera soumise à l'Assemblée Fédérale du 4/6.

Il s'agit de tenir compte des modifications apportées à l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F. à propos des joueurs, qui définissent un régime différent selon que l'intéressé est mineur ou majeur.

Comme la possibilité en est offerte par la décision du Comité Exécutif du 6/5, le Comité **décide l'organisation d'une session de Formation Initiale en Arbitrage** les 18, 23, 26 et 27/6 (33 inscrits).

Sont potentiellement candidats ceux qui s'étaient inscrits à la 3^{ème} session de Formation Initiale en Arbitrage programmée les 9, 10 et 16/1/2021 et qui avait dû être supprimée, mais il ne pourra y avoir que 25 stagiaires.

Il est signalé qu'il est envisagé d'**aligner désormais le contenu des Formations Initiales en Arbitrage des « Très Jeunes Arbitres »** (âgés de 13 et 14 ans au 1^{er} janvier de la saison) **sur celle des Arbitres de Football à 11.**

Par ailleurs, une **intervention de Benoit BASTIEN, Arbitre international**, en visioconférence, est programmée le jeudi 3/6, à 19 h 00.

Il est prévu d'ouvrir cette intervention à tous les Arbitres du District, promotionnels comme non promotionnels, pour leur remettre le pied à l'étrier dans la limite des connections possibles (sans doute une cinquantaine).

Enfin, la Commission de District de l'Arbitrage envisage d'organiser le **stage de début de saison des Arbitres le samedi 4/9**, à CLAIREFONTAINE.

12 / LES FINANCES

▪ **Les relevés clubs**

Il s'avère que, malgré plusieurs relances, **27 clubs n'ont toujours pas réglé les sommes dues au District**. Par ailleurs, un certain nombre de clubs sont toujours débiteurs envers la Ligue au titre de sommes mises en recouvrement le 3/2, et ce, malgré la lettre qui leur avait été envoyée par la Ligue, qui a précisé depuis, le 12/5, que **seuls les clubs ayant une situation financière à jour vis-à-vis de la Ligue auraient accès au dossier d'engagement 2021 / 2022.**

▪ **Le Fonds de solidarité**

Le District a formulé les demandes nécessaires auprès de la Direction Générale des Finances Publiques pour les mois de novembre 2020 à avril 2021 et obtenu les versements correspondants.

On ne peut que constater à nouveau que **les aides ainsi obtenues par le District lui permettent de faire face à une situation pour le moins complexe.**

Il est actuellement prévu :

- le maintien du Fonds de solidarité, à l'identique pour le mois de mai 2021,
- l'élargissement des conditions d'accès au Fonds de solidarité à des pertes de chiffre d'affaires inférieures à 50 % pour le mois de juin 2021,
- la diminution progressive des aides sur 3 mois, de juin à août 2021,
- une clause de rendez-vous, fin août 2021, avec les professionnels pour examiner où en sont ceux des secteurs S1 (dont les « activités liées au sport ») et S1 bis, les plus impactés par la crise sanitaire.

13 / LE FOOTBALL D'ANIMATION

M. Thierry MOURAUX fait le point sur le Football d'Animation.

Les effectifs (U 6 à U 13 G & F) sont à ce jour en baisse de 12,76 % (- 2 258 licencié(e)s en comparaison des effectifs de la fin de saison passée : 15 383 contre 17 641 licenciés (Garçons et filles associés).

Une offre de pratique facultative sur inscription préalable des clubs a été choisie sur les 4 samedis de juin, afin de laisser toute latitude aux clubs de s'inscrire sur les dispositifs District proposés ou de

privilégier une organisation interne pour ceux désireux de participer ou d'organiser des tournois, rencontres amicales ou rassemblements festifs de fin de saison.

➤ **Reprise de l'offre de pratique : Catégories U 11 - U 13**

Le District a acté la mise en place d'un Challenge d'été, formule plateaux à 3 ou 4 équipes, sur 3 des 4 samedis de juin sur chaque catégorie.

Le 4^{ème} samedi, 19/6, a été conservé pour permettre aux clubs de participer, sur inscription, à une journée interclubs ou intraclub Euro 2020 associant les 2 catégories U 11 et U 13, pour permettre aux clubs le souhaitant de privilégier une organisation plus festive autour de la retransmission pour 15 h de la rencontre de l'Equipe de France pour l'Euro 2020.

➤ **Reprise potentielle de l'offre de pratique : Catégories U 7 - U 9**

Le District a mis en place, sur inscription, 2 journées Interclubs associant les 2 catégories U 7 et U 9, afin de permettre aux clubs le souhaitant de faire participer sur ces 2 samedis leurs joueur.se.s U 6 à U 9 à des plateaux à faible effectif, formule plateaux de 6 à 8 équipes.

La Journée Nationale des Débutants ne pouvant pas se dérouler, une organisation adaptée, tenant compte des directives fédérales, a été privilégiée sur les 3^{ème} et 4^{ème} samedis de juin : le 19/6 pour les U 8-U 9 et le 26/06 pour les U 6-U 7.

L'objectif est de permettre aux clubs le souhaitant de participer à une journée « Festifoot Euro 2020 », sur inscription, en privilégiant une organisation plus festive (défis, rencontres, quiz...) autour de la participation de l'Equipe de France à l'Euro 2020.

➤ **L'évolution de l'organisation du Football d'Animation**

La Commission du Football d'Animation souhaitait depuis plusieurs saisons apporter des modifications à l'organisation du Football d'Animation avec pour objectif de simplifier la lisibilité des compétitions et de tendre à harmoniser les différents dispositifs proposés sur une saison entre les différentes catégories pratiquant du Football à 8.

L'évolution des dispositifs des Critériums U 10 à U 13 proposées par la Commission a été adoptée par le Comité de Direction, pour une mise en application dès la saison prochaine :

- pour les dispositifs Espoirs :

Formule commune, des U 10 aux U 13, en 3 phases, sur 17 journées : phase 1, de brassage, phase 2, de niveau, phase 3 de niveau et de classement.

L'objectif est d'apporter de la lisibilité pour les clubs avec des formats communs, mais aussi de faciliter la gestion des dispositifs. Le format initial est prévu pour 40 clubs et est ajustable en cas d'insuffisance d'équipes inscrites.

Pas de changement quant aux obligations des clubs.

- pour les Critériums Départementaux :

Alignement des journées de pratique par rapport aux Dispositifs Espoirs, pour que les calendriers soient uniformes. Adaptation des formats selon le nombre d'inscrits à fin septembre.

Une réunion concernant les dispositifs U 10 à U 13 sera organisée pour les clubs, fin juin, afin de leur présenter ces évolutions et leur permettre de se préparer pour la rentrée prochaine.

14 / LE FOOTBALL FEMININ

Mme Dorette ELANGUE ETEME, puis M. Jean-François DUPONT, Président de la Commission du Football Féminin, font le point sur le Football Féminin.

Il est constaté une **baisse du nombre de licenciée de 8,69 %** par rapport à la saison précédente (2 365 licenciées contre 2 590 en fin de saison dernière).

La plus grande perte de licenciées se situe dans les catégories de jeunes, des U 6 F aux U 13 F, avec une baisse de 18,68 % (1 036 licenciées contre 1 274 en fin de saison dernière), soit le retour à la situation antérieure à la Coupe du Monde Féminine 2019, organisée en France.

Il est espéré que les compétitions internationales de cet été (Euro 2020 & J.O.) auront les mêmes effets pour la rentrée prochaine.

Comme évoqué lors de la réunion du Comité du 15/4, 3 réunions se sont tenues, en visio, avec les Educateurs et les Educatrices des clubs possédant des équipes féminines, le but étant d'échanger sur la situation dans les clubs (activité, difficultés, rapport avec les licenciées) et de voir comment ils envisageaient la reprise et la relance du football féminin, entre cette fin de saison et la rentrée en septembre.

25 personnes, représentant 20 clubs, ont participé à une de ces 3 réunions, sur les 44 clubs invités, soit un taux de participation de 45 %.

Il en est ressorti :

- une satisfaction générale de se retrouver et d'échanger, même à distance,
- une tendance générale : une mobilisation entretenue chez les plus jeunes, mais un essoufflement de la participation des plus âgées qui n'attendent qu'une chose : pouvoir disputer des matchs.

Il a été envoyé à tous les participants un guide pour les accompagner dans cette reprise , avec des conseils et tous les liens utiles vers les documents existant à cet effet (F.F.F., Ligue ou District).

Par ailleurs, comme annoncé le 15/4, le **compte Instagram dyf.féminines** a été lancé, le 19/4 et il a été constaté un bon démarrage avec aujourd'hui 315 abonnés, avec des publications qui sont propres au District, mais aussi le relais de celles des clubs ou d'autres comptes parlant de football féminin et un jeu concours actuellement en cours sur le plus beau logo parmi ceux des clubs de football féminin. Cette animation suscite un bel enthousiasme et les clubs rivalisent en communication pour faire voter leurs licenciées.

Une relance de l'activité a été présentée au Bureau et acceptée : **des plateaux ou des matchs sont proposés, tous les samedis de juin, à toutes les catégories féminines** (des Fillofoots aux Seniors féminines) en football à 5, à 7 ou à 8.

15 / LE FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE

- au niveau des Collèges/Lycées :

Les concours d'entrée des différences Sections Sportives Scolaires spécialité Football au niveau des collèges ont été organisés sur les différents mercredis de ce mois de mai.

Une ouverture de Section Sportive Scolaire 2nd cycle Lycée est à nouveau envisagée pour la rentrée prochaine sur le Lycée Jules Ferry à VERSAILLES.

- au niveau des Ecoles Élémentaires :

Il est rappelé que le Jury national du **concours de production culturelle du dispositif « Foot à l'École »** a classé 5^{ème} la production statique de la classe de C.E. 1 de l'École de GAMB AIS (déjà lauréate de l'Académie de Versailles).

Les 2 classes lauréates départementales de ce concours (C.E.1 et C.M. 1 de GAMB AIS) seront récompensées par la remise officielle de la dotation F.F.F. attribuée, en juin prochain au sein de leur école.

La 4^{ème} réunion de la Commission Mixte Départementale (C.M.D.) Foot à l'École s'est déroulée le mercredi 5/5, en visioconférence. La clôture du dispositif **« Foot à l'École »** a été actée avec la participation de 24 classes issues de 11 écoles, sur 7 circonscriptions.

Les modalités d'organisation des remises de dotation F.F.F. attribuées aux écoles participantes dépendront de leur date de livraison au District et des règles sanitaires en vigueur. Ces remises

pourraient être effectuées en juin au sein des écoles ou au District sur un dispositif spécifique et non sur le rassemblement départemental des écoles comme ce fut le cas les années précédentes.

En effet, compte-tenu des conditions sanitaires en vigueur au niveau scolaire, ce dispositif festif, clôturant habituellement l'année scolaire, sera remplacé par une opération intra-classe, donc sans possibilité d'interaction entre classes. Les classes ayant participé au dispositif Foot à l'Ecole pourront l'organiser au sein de leur école sur une ½ journée, entre le 14/6 et le 25/6.

La Commission mixte départementale « Foot à l'Ecole » s'est réunie, le 19/5, au District, pour définir les modalités d'organisation de cette opération. Une 2^{ème} réunion est programmée en visio, le 1/6, afin de finaliser les derniers préparatifs avant la diffusion auprès des écoles concernées.

Enfin, le texte officialisant le **renouvellement de la convention de partenariat tripartite D.S.D.E.N. 78, U.S.E.P 78 et District des Yvelines** a été validé par les différentes parties.

La signature de la convention interviendra donc en juin prochain.

16 / LE LABEL JEUNES, LE LABEL DES ECOLES FEMININES DE FOOTBALL ET LE LABEL JEUNES FUTSAL

M. Thierry MOURAUX fait le point sur la question du Label Jeunes, du Label des Ecoles Féminines de Football et du Label Jeunes Futsal pour la saison 2020 / 2021.

Bien que la campagne de candidatures aux **Labels Jeunes et Ecoles Féminines de Football** soit arrivée à échéance le 31/1 et celle des candidatures au **Label Jeunes Futsal** ait été clôturée le 15/3, les plateformes d'autodiagnostic aux 3 dispositifs sont toujours accessibles afin de permettre aux clubs qui le souhaitent d'évaluer leur niveau de structuration.

La plateforme du Label Jeunes, utilisable via Footclubs, a permis, à ce jour, à 33 clubs d'effectuer leur autodiagnostic.

18 clubs ont effectué la même démarche sur le dispositif du Label des Ecoles Féminines de Football et 3 clubs ont effectué la démarche sur la nouvelle plateforme d'autodiagnostic et de candidature mise à disposition pour le Label Jeune Futsal.

• Les candidatures au Label Jeunes

10 dossiers de candidatures ont été déposés pour la campagne de Label Jeunes de cette saison, hors les dossiers déposés par des clubs évoluant au niveau National (le F.C. MANTOIS 78 et l'A.S. POISSY), qui ont été validés, le 28/2, par la Commission Régionale des Labels puis le Comité de Direction de la Ligue,

Le traitement de ces 10 dossiers de candidature a conduit à constater que :

- 2 étaient inéligibles, car ne répondant pas à tous les critères incontournables,
- 1 avait ajourné sa candidature,
- 7 étaient éligibles et pouvaient prétendre à la Labellisation :

. S.F.C. BAILLY NOISY	niveau Excellence
. O.S.C. ELANCOURT	niveau Excellence
. HOUILLES A.C.	niveau Excellence
. U.S. CARRIERES-SUR-SEINE	niveau Espoir
. U.S. MONTESSON	niveau Espoir
. F.O. PLAISIROIS	niveau Espoir
. E.S. SARTROUVILLE	niveau Espoir

• Les candidatures au Label des Ecoles Féminines de Football

10 dossiers de candidatures ont été déposés pour la campagne de Label des Ecoles Féminines de Football de cette saison.

Le traitement de ces 10 dossiers de candidature a conduit à constater que :

- 1 était inéligible, car ne répondant pas à tous les critères incontournables,

- 9 étaient éligibles et pouvaient prétendre à la Labellisation :

. PARIS SAINT-GERMAIN F.C.	niveau Or
. E.S. TRAPPES	niveau Or
. O.S.C. ELANCOURT	niveau Or
. U.S. CARRIERES-SUR-SEINE	niveau Argent
. F.C. MANTOIS 78	niveau Argent
. A.S. GUERVILLE ARNOUVILLE	niveau Bronze
. U.S. MONTESSON	niveau Bronze
. F.O. PLAISIROIS	niveau Bronze
. E.S. SARTROUVILLE	niveau Bronze

- **Les candidatures au Label Jeunes Futsal**

1 seul dossier de candidature a été déposé et il est éligible car répondant à tous les critères incontournables :

. A.S.C. TOUSSUS	niveau Bronze
------------------	---------------

Sous réserve de l'avis de la Commission Départementale de Labellisation, qui se réunit le 28/5, **le Comité de Direction valide les 17 candidatures précitées.**

Tant pour le Label Jeunes que pour le Label des Ecoles Féminines de Football et le Label Jeunes Futsal, la Commission Régionale de Labellisation se réunira le 10/6, en visioconférence, pour examiner les candidatures émanant de chaque District et valider celles qui seront ensuite transmises, après approbation du Comité de Direction de la Ligue, au Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur, pour attribution des Labels.

17 / LE PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

M. Thierry MOURAUX rappelle que :

- la campagne de candidature à l'opération « Challenge National P.E.F. », qui a pour objet de valoriser les actions P.E.F. d'envergure proposées au sein des clubs, arrive à son terme et que **la date de clôture de dépôt des Fiches Actions est fixée au 6/6, minuit,**

- ce concours a pour objectif de qualifier un ou plusieurs clubs qui représenteront leur district pour la phase régionale, puis nationale s'ils sont retenus. Le club qualifié pour l'étape nationale du Challenge National P.E.F. sera convié à participer à un événement à Clairefontaine avec une délégation composée de jeunes joueur.se.s U11, en octobre 2021.

Pour rappel, les clubs qui le souhaitent ont la possibilité de confirmer leur engagement ou de s'inscrire dans la démarche du P.E.F. en retournant au district les documents confirmant leur implication pour cette saison et des Fiches Actions relatant les opérations P.E.F. déployées depuis le début de la saison ou sur cette fin de saison.

Enfin, il est rappelé que les clubs ont la possibilité de visionner en « replay », sur le site internet du District, rubrique « Technique », les webinaires organisés par la F.F.F. le 15/4, sur la thématique « **Dynamiser le Programme Educatif Fédéral dans son club** », et par le District, présentant le déploiement du dispositif P.E.F. et les modalités de participation au concours « Challenge National P.E.F. » pour cette saison.

18 / MOUVEMENTS DANS LES CLUBS

Le Comité a à émettre un avis sur les questions suivantes :

- **Fusions de clubs**

- **Fusion absorption** : club absorbant : SAINT-ARNOULT F.C. 78
club absorbé : CORBREUSE STE MESME F.C. (District 91)

Le CORBREUSE STE MESME F.C. a une équipe engagée en Championnat du Dimanche Matin, en Championnat Régional 3.

Avis favorable du Comité de Direction.

- **Fusion absorption** : club absorbant : A.S. JEUNESSE ACHERES
club absorbé : HR CITY F.C.

Le HR CITY F.C. a une équipe engagée en D 1 Futsal.

Avis favorable du Comité de Direction.

➤ **Cessation définitive d'activité du Groupement MARLY F.C. 78**

Ce groupement de clubs, homologué par le Comité de Direction de la Ligue du 3/6/2019, est constitué de 2 clubs : l'U.S. MARLY LE ROI et le C.S. PORT MARLY et concerne les catégories des U 14 à U 18.

L'U.S. MARLY LE ROI a décidé de quitter ce groupement à la fin de la saison 2020 / 2021, ce qui, de fait, conduit à la cessation définitive d'activité dudit groupement.

L'U.S. MARLY LE ROI demande que les droits sportifs des équipes du groupement lui soient attribués, mais de son côté, le C.S. PORT MARLY demande son désengagement du groupement aux mêmes conditions que celles demandées par l'U.S. MARLY LE ROI.

Pour la saison 2020/2021, le groupement avait engagé les équipes suivantes :

- 1 équipe U 18 D 1
- 2 équipes U 16 (D 2 & D 4)
- 3 équipes U 14 (D 2 & D 4)

S'agissant de l'attribution des droits sportifs des équipes du groupement, il avait été proposé que les droits sportifs des équipes U 18 D 1, U 16 D 2 et U 14 D 2 soient attribués à l'U.S. MARLY LE ROI et ce, au regard du nombre de licenciés de ce club dans les catégories concernées par le groupement depuis sa création (les licenciés de l'U.S. MARLY LE ROI représentent, selon la catégorie, entre 80 et 100 % des licenciés du groupement).

La D 4 étant la dernière division dans les Championnats U 14 et U 16, il n'y a pas lieu de statuer sur l'attribution des droits sportifs des équipes du groupement évoluant en U 16 D 4 et en U 14 D 4.

Il faut noter en outre que lors de la constitution du groupement, aucune équipe n'avait été apportée par le C.S. PORT MARLY.

Lors de la réunion du Comité de Direction de la Ligue du 21/5, il a été confié une mission de médiation à M. Ahmed BOUAJAJ, Secrétaire Général de la Ligue, médiation à laquelle le District sera associé.

19 / LES EFFECTIFS DES LICENCIÉS

- **Le District** comptait, au 21/5/2021, **36 859 licencié(e)s**, soit **3 236 de moins** qu'à la fin de la saison 2019 / 2020 (40 095).

La baisse globale atteint donc **8,07 %**.

On notera que, comme depuis plusieurs mois, si les effectifs de plusieurs catégories du Football Libre masculin sont en baisse (Seniors, Vétérans, U 20, U 16, U 14, U 12 à U 6), la situation est contrastée :

- . le nombre de licenciés Seniors et Vétérans est en baisse (respectivement - 3,27 % et - 0,29 %),
- . le nombre de licenciés U 19 et U 20 baisse globalement de 4,19 % (respectivement + 6,63 % et - 14,55 %),

. le nombre de licenciés U 17 et U 18 progresse globalement de 2,06 % (respectivement, + 2,48 % et + 1,59 %),

. le nombre de licenciés U 15 et U 16 baisse globalement de 6,40 % (respectivement, + 2,97 % et - 16,15 %),

. le nombre de licenciés U 14 baisse de 11,29 %.

Le **Football Féminin** est lui aussi en baisse (- 8,69 %), puisqu'on constate, au 21/5/2021, 2 365 licenciées contre 2 590 à la fin de la saison 2019 / 2020.

Pour le **Football d'Animation**, le nombre de licencié(e)s est en baisse de 12,76 % (- 2 250 licencié(e)s).

Cette baisse des licencié(e)s du Football d'Animation représente 70 % de la baisse globale alors qu'il s'agit là de potentiel(le)s futur(e)s licencié(e)s.

Il apparaît en outre que, proportionnellement, la baisse du nombre de licencié(e)s du Football d'Animation se révèle plus importante dans les clubs à gros effectifs que dans les clubs à moyens ou petits effectifs.

Le nombre des « **encadrants** » est globalement en baisse (- 3,75 %) au 21/5/2021 (4 384 contre 4 555 à la fin de la saison 2019 / 2020) dont - 4,93 % pour les Dirigeant(e)s et + 2,30 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les animateurs Fédéraux.

Il y a toutefois lieu de rappeler que du fait de la pandémie, il avait été constaté, à la fin de la saison 2019 / 2020 une baisse de 1 450 licenciés par rapport à la saison 2018 / 2019.

Il est donc intéressant de comparer les effectifs de la saison 2020 / 2021 à ceux de la saison 2018 / 2019, dernière saison précédant la pandémie (cf. le tableau en annexe).

On peut ainsi constater :

- une forte **baisse** des effectifs masculins de **13,69 %** (- 4 508 licenciés),

- une légère **hausse** des effectifs féminins de **8,44 %** (+184 licenciées),

- une **baisse** globale tous effectifs confondus (y compris Futsal, Loisir, Football d'Entreprise et encadrement) de **11,28 %** (- 4 686 licencié(e)s).

On observera que sur la baisse constatée de 4 688 licencié(e)s, 2 943, soit 62,78 %, sont de catégories U 6 à U 13, garçons et filles.

Pour mémoire, le District comptait :

• à la fin de la saison 2019 / 2020, **40 095 licencié(e)s**

• à la fin de la saison 2018 / 2019, **41 545 licencié(e)s**

• à la fin de la saison 2017 / 2018, **39 818 licencié(e)s**

➤ **La Ligue**, de son côté, comptait au 20/5/2021, **243 117 licencié(e)s**, contre 271 920 à la fin de la saison 2019 / 2020.

La baisse (- 28 803 licencié(e)s) est ainsi de **10,59 %**.

Rappelons qu'elle comptait :

• à la fin de la saison 2018 / 2019, **280 422 licencié(e)s**

• à la fin de la saison 2017 / 2018, **267 958 licencié(e)s**

20 / AGENDA

Sont rappelés aux membres du Comité les **rendez-vous des prochaines semaines** :

- ✓ le vendredi 28/5, en visio : **Réunion Président de Ligue / Présidents de District / Secrétaire Général / Secrétaire Général Adjoint / Président délégué**
- ✓ le jeudi 3/6, de 18 H à 19 H : Webinaire organisé par la F.F.F. sur le thème : **Les nouveautés 2021 / 2022 de la demande de licence**
- ✓ le vendredi 4/6, en visio : **Assemblée Fédérale**
- ✓ le samedi 5/6, au stade du Grand Pré, à VOISINS-LE-BRETONNEUX : Découverte du Futnet, du Foot féminin et du Foot en marchant
 - . **Futnet** : démonstrations de haute voltige, avec l'Equipe de France de Fautent, initiation,
 - . **Foot féminin** : Invitation à faire un essai et rencontrer les joueuses du VOISINS F.C.
 - . **Foot en marchant** : une nouvelle discipline qui va voir le jour au VOISINS F.C. (version lente du football avec des règles aménagées permettant une pratique Loisirs totalement sécurisée et accessible à tous et toutes (intergénérationnelle, mixité hommes/femmes ...).
- ✓ le lundi 7/6, en visio, et le samedi 26/6, à Morfondé : **Réunions du Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ le jeudi 10/6, à 18 H : Webinaire organisé par la F.F.F. sur le thème : **Bien équiper son club pour la saison 2021 / 2022** (Présentation des plateformes Nike foot amateur, pour s'équiper en textile et ballons, et Le Corner, pour tout le reste : matériel d'entraînement, paramédical, vie du club, bureautique...)
- ✓ le jeudi 10/6, en visio : **Réunion de la Commission Régionale de Labellisation**
- ✓ **Les interventions du C.R.I.B.** (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles) :
 - . le lundi 14/6, de 19 h à 20 h 30, en visio : *(deux intervenantes seront présentes afin de donner toutes les informations sur cette thématique et répondre aux questions)* - Réunion d'information sur le thème : **Comment (bien) préparer sa rentrée après cette période de restrictions (remboursement ou avoir sur les cotisations, points sur les finances de l'association, relation avec les adhérents....)**
- ✓ le mardi 22/6, à 18 H : Webinaire organisé par la F.F.F. sur le thème : **Le retour au foot - Les clés d'une reprise réussie** (Comment remobiliser l'ensemble des licenciés du club (joueurs, éducateurs, dirigeants) ? Comment mettre en place des opérations promotionnelles et de développement pour lancer la saison 2021-2022 ?)
- ✓ le mardi 22/6, au siège du District : **Réunion des clubs Futsal qui participent aux Championnats Futsal du District**
- ✓ le samedi 26/6, à la salle Jacques Brel, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : **Réunion de fin de saison Comité de Direction / Président(e)s de clubs**

21 / QUESTIONS DIVERSES

M. Thierry MOURAUX pose la question de savoir quand il est prévu que les salariés du District pourront à nouveau **exercer leurs fonctions, au siège du District, dans les conditions normales.**

Il est indiqué qu'actuellement, l'Etat recommande toujours le télétravail et qu'il est prévu une possibilité d'assouplissement à compter du 9/6.

Un nouveau **Protocole National pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19** va d'ailleurs être établi et publié prochainement par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

Les salariés du District sont, depuis 3 semaines, présents au siège, le lundi et le mardi de 9 h à 17 h et le District est également joignable les mercredis, jeudis et vendredis matin, de 9 h à 12 h.

En tenant compte du travail à réaliser, tout de même amoindri dans certains domaines du fait de la saison blanche, certains salariés alternent présentiel, télétravail et chômage partiel.

Ils sont donc « activés » en fonction de la charge de travail hebdomadaire, qui tient compte des actions du District et des besoins des Commissions.

Il devrait vraisemblablement en être ainsi jusqu'à la fin de la saison.

Un retour à la normale devrait avoir lieu, sous réserve des décisions de l'Etat, pour le retour des vacances d'été, à la mi-août.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 00.

Prochaine réunion du Comité de Direction :

le jeudi 24 juin 2021

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

ANNEXE

LES EFFECTIFS DE LICENCIÉ(E)S

Catégories	Fin 2018/2019	Fin 2020/2021	Evolution 2020/2021 sur 2018/2019	
Vétérans	3955	3771	-4,65%	-4,65%
Seniors	4339	3850	-11,27%	-11,27%
U 20	504	323	-35,91%	-36,87%
U 19	619	386	-37,64%	
U 18	786	832	5,85%	-2,03%
U 17	1035	952	-8,02%	
U 16	1180	1059	-10,25%	-9,73%
U 15	1493	1354	-9,31%	
U14	1676	1540	-8,11%	-8,11%
U 13	2015	1824	-9,48%	
U 12	2079	1952	-6,11%	-7,77%
U 11	2648	2285	-13,71%	
U 10	2622	2108	-19,60%	-16,64%
U 9	2451	1992	-18,73%	
U 8	2323	1858	-20,02%	-19,35%
U 7	2013	1445	-28,22%	
U 6	1181	883	-25,23%	-27,11%
Total U 19 à Vétérans	9417	8330	-11,54%	
Total U 14 à U 18	6170	5737	-7,02%	
Total U 6 à U 13	17332	14347	-17,22%	
TOTAL M	32919	28414	-13,69%	

Seniors F	385	447	16,10%	15,01%
U 20 F	29	38	31,03%	
U 19 F	47	59	25,53%	
U 18 F	87	97	11,49%	6,53%
U 17 F	111	90	-18,92%	
U 16 F	139	172	23,74%	
U 15 F	177	204	13,40%	11,81%
U 14 F	204	222	8,82%	
U 13 F	194	220	12,89%	10,90 %
U 12 F	173	187	8,09%	
U 11 F	188	199	5,85%	-0,92%
U 10 F	138	124	-10,14%	
U 9 F	154	106	-31,17%	-15,04%
U 8 F	72	86	19,44%	
U 7 F	51	69	35,29%	37,35%
U 6 F	32	45	40,63%	
Total U 19 F à Seniors F	461	544	18,00%	
Total U 14 F à U 18 F	718	785	9,33%	
Total U 6 F à U 13 F	1002	1036	3,19%	
TOTAL F	2181	2365	8,44%	
Futsal	419	313	-25,30%	-11,92%
Loisir	544	490	-9,93%	
Football d'Entreprise	329	335	1,82%	
Dirigeant	3257	3158	-3,04%	-4,40%
Dirigeante	538	470	-12,64%	
Educateur fédéral	568	568	0,00%	4,85%
Animateur fédéral				
Moniteur/Technique	153	188	22,88%	-16,96%
Arbitres	336	279	-16,96%	
Autres	301	279	-7,30%	
TOTAL GENERAL	41 545	36 859	- 11,28 %	- 4 686